

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/353

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

SICTEUB

**Présentation du rapport
annuel sur le prix et la
qualité du service
assainissement collectif**

Année 2019

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, délégué titulaire au sein du SICTEUB rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-13, L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif au titre de l'année 2019 transmis par le SICTEUB ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jacques GAUBOUR ;

Il est demandé aux membres du Conseil de prendre acte de la présentation dudit bilan d'activités tel que présenté.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation et de l'examen du rapport annuel au titre de l'année 2019 transmis par le SICTEUB concernant le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#